



Tomber du brancard. Information sur éventuelle procès.

Par **Bethhty**, le **05/04/2019** à **16:36**

Bonjour à tous,

Alors voilà nous nous occupons depuis plusieurs du papa 86 ans de mon mari nous vivons aussi dans la même maisons. Il y a quelque semaine mon mari absent je suis donc seul avec le Grand père. Celui-ci ce met a hurler je vais le voir tomber de son fauteuil il se plaint de son bassin et de son bras. J'appelle le SAMU qui arrivent rapidement après discussion ils décident de le transporter mon beau-père sur un "brancard pelle" il fixe le grand père dessus et me demande de les aider a porter moi devand marche arrière les 2 devant... en sachant que notre entrée a bcq de marchée.

Arrivé en bas le brancard pelle sera posé sur le lit de l'ambulance préparer dehors. Posté devant notre entrée les ambulanciers bouge alors le lit veulent descendre la bordure et le grand père seulement et toujours attaché au brancard pelle" se met a glisser et tombe tête première sur le macadam.. dans le rapport de transport il n'ont rien ecris sur la chute et l'hosto a eu du mal à nous croire...

A l'heure d'aujourd'hui il est sorti d'affaires met il ne remarchera plus il a du subir plusieurs opérations avec anesthésie générale il n'est toujours pas réellement revenu a lui.. un retour a la maison n'est pas envisageable Ma question quel sont nos droit si nous faisons un procès quel seron les conséquences ect

Merci beaucoup pour vos réponses